

DELIBERATION CFVU051-2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 11 avril 2018.

Objet de la délibération : Modification de MCC UFR ESTHUA Tourisme et Culture : Licence 3 Sciences sociales option Univers de la Mode

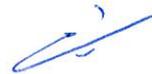
La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 26 mars 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La Modification de MCC concernant la Licence 3 Sciences sociales option Univers de la Mode est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

A Angers, le 25 avril 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **14 mai 2018**

§ FICHE de modifications de contr le de connaissances

- § **UFR/D partement** : ESTHUA Tourisme & Culture **Avis favorable du Conseil d'UFR** :
 § **Passage   la CFVU du** : 23 avril 2018
 § **Rentr e universitaire**: 2017-2018

Formation concern�e : Licence Sciences Sociales parcours Culture, Patrimoine et Tourisme, option Univers de la Mode (L3)		
Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient		<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire		<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements		<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS		<input type="checkbox"/>
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L		<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)		<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours		<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financi�re</i> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
<i>(joindre un argumentaire)</i>		
Cr�ation d'UE / EC		<input checked="" type="checkbox"/>
 D�tail de la modification � compl�ter en dessous selon l'item		
le FLE en LV2 doit appara�tre car nous avons des �tudiants �trangers dans cette formation sur Cholet. Ce qui avait �t� oubli� dans la liste des choix de LV2. Le mode d'�valuation �tant identique aux autres LV2.		
ITEM	2016/2017	2017/2018
UE1 en SHS Parcours Culture, Patrimoine et Tourisme, option Univers de la Mode (L3)		Nouvelle mati�re : FLE 100% CC 1�re session 100% CT 2�me session 16h TD

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**